



---

**C P I C**

# **RAPPORT ADMINISTRATIF 2020**

**C**aisse de **P**révoyance des **I**nterprètes de **C**onférence

Rue du Stand 51 • Case postale 5683 • CH-1211 GENÈVE 11

Tél.: +41 22 310 5920 • Fax: +41 22 310 5928

e-mail: [cpic@cpic.ch](mailto:cpic@cpic.ch) • internet: [www.cpic.ch](http://www.cpic.ch)



# FONDATION PRIVÉE CAISSE DE PRÉVOYANCE DES INTERPRÈTES DE CONFÉRENCE

Rapport administratif du Conseil de Fondation  
Exercice 2020

## TABLE DES MATIÈRES

<b>I.</b>	<b>MESSAGE DU PRÉSIDENT</b> .....	<b>3</b>
<b>II.</b>	<b>RAPPORT D'ACTIVITÉ</b> .....	<b>5</b>
	1 Bilan de l'année écoulée .....	5
	2 Dossiers suivis tout au long de l'année .....	7
<b>III.</b>	<b>RAPPORT SUR LA GESTION DE FORTUNE</b> .....	<b>8</b>
<b>IV.</b>	<b>COMPTES</b> .....	<b>11</b>
	IVa Bilan .....	11
	IVb Compte d'exploitation .....	12
	IVc Annexe.....	14
	IVd Fiche technique de l'immeuble .....	40
<b>V.</b>	<b>RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION</b> .....	<b>42</b>
<b>VI.</b>	<b>INFORMATIONS DIVERSES</b> .....	<b>44</b>



# I. MESSAGE DU PRÉSIDENT

*Chères et chers bénéficiaires,*

*L'année 2020 a été pleine de rebondissements inquiétants mais finalement elle délivre des rendements satisfaisants pour les portefeuilles. Lors du 1<sup>er</sup> trimestre 2020, les portefeuilles ont encore profité, en prolongement de l'année 2019, de la situation exceptionnellement bonne sur tous les marchés. Toutefois, dès le 23 mars 2020, en raison de la crise du Coronavirus, les marchés ont connu une récession comparable à celle des années 1930 avec notamment la baisse de l'indice MSIW (indice mondial des actions) de 20%. Heureusement, les mesures importantes de soutien gouvernemental ainsi que la politique expansionniste des banques centrales mondiales ont résolu le problème d'illiquidité des marchés et permis un rebond d'envergure du 2<sup>e</sup> trimestre jusqu'au début du 3<sup>e</sup> trimestre 2020. D'octobre à novembre 2020, il a y eu beaucoup de mouvements soudains des marchés, tant vers le bas que vers le haut, liés au contexte sanitaire et géopolitique. Le 8 novembre 2020 l'annonce d'un vaccin bientôt disponible a entraîné un nouveau rebond des marchés permettant de finir l'année sur des rendements légèrement positifs, voire de stabiliser les résultats sans causer de pertes importantes.*

*Le **segment croissance en euros et le segment croissance en francs suisses** ont ainsi bénéficié de **performances positives**, de EUR 2.96% pour l'un et de CHF 2.01% pour l'autre. **Le segment conservateur**, dont le but est de préserver le capital avant la retraite, s'est, quant à lui, **très légèrement réduit** de EUR -0.14% seulement.*

*Ces résultats, ainsi que ceux des autres années, valident l'approche de la CPIC. La Caisse attribue à ses bénéficiaires l'intégralité de ses résultats après déduction d'un taux de frais modeste. **Les bénéficiaires profitent ainsi d'une gestion prudente, équilibrée et diversifiée.** Même si parfois il y a eu des années difficiles pour les rendements, les bénéficiaires ont toujours vu leur avoir progresser sur le long terme (voir le site Internet [www.cpic.ch](http://www.cpic.ch) sous «Gestion financière», «Performance des parts»).*

*Au cours de l'année 2020, le Conseil de Fondation a continué de mettre l'accent sur le **renforcement du dialogue avec la nouvelle génération d'interprètes** pour les encourager à rejoindre la CPIC, en poursuivant la distribution de la brochure de présentation de la Caisse par voie électronique, en renforçant le contact avec les écoles d'interprétation et la présence aux réunions des interprètes. Il a, de plus, poursuivi une discussion sur l'élargissement des moyens de communication en vue du renouvellement générationnel des bénéficiaires.*

**Le Conseil de Fondation souhaite, par ailleurs, rappeler l'enjeu d'une épargne régulière, sur la base tant de contributions des Institutions et Organisations internationales que de versements personnels, et investie sur le long terme dans la prévoyance professionnelle. L'exemple montre que l'épargne régulière est récompensée à terme au moment de la retraite, message devant encourager les jeunes interprètes à adhérer à la CPIC dès leur premier contrat. Voir le lien suivant sur le site Internet de la CPIC pour prendre connaissance d'un exemple d'investissement à long terme de l'avoir de prévoyance professionnelle : <http://www.cpic.ch/constitution-de-votre-avoir-de-prevoyance/>**

*Il est rappelé que durant les années où les bénéficiaires ne reçoivent pas de contributions, l'adhésion à la CPIC est maintenue. Les bénéficiaires peuvent en tout temps verser des apports personnels jusqu'à CHF 40'000.- ou EUR 40'000.- par an pour augmenter leur épargne retraite. N'hésitez pas à consulter le site Internet de la CPIC concernant la constitution de votre avoir de prévoyance et la procédure à suivre pour effectuer des versements personnels : <http://www.cpic.ch/constitution-de-votre-avoir-de-prevoyance/>*

*La COVID 19 a contraint la CPIC à annuler toutes ses séances en présentiel, notamment l'Assemblée générale, les Conseils de fondation, les Comités de gestion des placements. Ces séances se sont donc tenues de manière électronique par vidéoconférence ou streaming. Malgré cette contrainte importante, les organes de la CPIC ont pu pleinement assumer leurs rôles et fonctions en délibérant et en prenant les décisions qui leur incombaient.*

*Par ailleurs, le Secrétariat de la CPIC a dû passer au télétravail mais a très bien su relever ce défi important. Le Conseil de Fondation remercie chaleureusement la Directrice, Mme Jacqueline Vicario-Locci ainsi que les membres du secrétariat de la CPIC, Mmes Anne Mornal-Nassralah et Daniela Zraggen, pour leur engagement et soutien actif durant cette période de pandémie ainsi que pour leur précieuse et efficace collaboration.*

Genève, le 15 avril 2021

Jacques-André SCHNEIDER  
Président du Conseil de Fondation

## II RAPPORT D'ACTIVITÉ

### 1 Bilan de l'année écoulée

Outre deux réunions du Conseil de Fondation in corpore, les Membres du Comité de gestion ainsi que le Président se sont réunis à diverses reprises, par vidéoconférence ou streaming en raison de la COVID 19, pour examiner les questions inhérentes à la gestion financière et administrative de la Caisse.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Caisse comptait 2'368 membres. Au cours de l'exercice, la CPIC a enregistré 37 adhésions et 105 sorties, à savoir 4 décès, 2 exclusions prononcées par l'AG de 2020, 9 transferts de droits à pension, 64 sorties pour raison d'âge (dont 31 à 70 ans), 8 démissions avant âge terme, 18 rentes de retraite (dont 4 avec réversion). Ainsi, au 31 décembre 2020, elle comptait 2'300 membres.

A la clôture de l'exercice, le 31 décembre 2020, le total du bilan atteint EUR 287'659'772.12.

Quant aux dépenses:

1. Les dépenses réalisées au titre des **frais généraux directs** se sont élevées à EUR 706'879.15, soit **0.246%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2020.

2. Les droits de garde et frais bancaires étaient de EUR 177'424.20, soit **0.062%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2020.

3. La commission de gestion des deux banques de la CPIC était de EUR 353'259.01, soit **0.123%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2020.

4. La commission de gestion négociée à un taux préférentiel sur certains véhicules de placement collectif était de EUR 201'965.70, soit **0.070%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2020.

Le montant total des **frais de gestion de fortune directs** (postes 2, 3 et 4 ci-dessus) est de EUR 732'648.91, soit **0.255%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2020.

Le montant total des **frais de gestion de fortune indirects** (frais TER) a été d'EUR 1'119'438.00 soit **0.390%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2020.

Par conséquent, **le montant total des frais de gestion fortune directs et indirects** (postes 2, 3 et 4 cités, plus frais TER) représente **0.645 %** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2020.

Quant aux **dépenses totales de la CPIC** (postes 1, 2, 3 et 4 cités, plus frais TER), elles représentent **0.891 %** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2020.

## Remarque

Le taux de 0.891 % est entièrement transparent et couvre l'ensemble des prestations fournies sans but lucratif par la CPIC en faveur de ses bénéficiaires. Il se trouve, de toute évidence, dans la fourchette basse par comparaison avec les taux de frais - bien plus élevés- habituellement pratiqués.

La CPIC continue de suivre attentivement et régulièrement les frais de gestion directs et indirects qui lui sont facturés en veillant à ce que les tarifs des prestataires bancaires soient en lien avec la fortune totale sous gestion.

Quant à la valeur de la part «A», elle est passée de EUR 248.24 à EUR 255.58, augmentant ainsi de 2.96 %. La valeur de la part «B», est, elle, passée de EUR 159.48 à EUR 159.26, diminuant légèrement ainsi de -0.14%. Finalement, la valeur de la part «C» est passée de CHF 124.44 à CHF 126.94, augmentant ainsi de 2.01 %.

La Caisse bénéficie toujours de l'exonération fiscale. Les pièces établissant qu'elle remplit les conditions d'octroi de l'exonération sont produites chaque année à l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance.



## 2 Dossiers suivis tout au long de l'année:

- Suite de la réflexion sur le renouvellement des bénéficiaires de la CPIC : notamment constitution d'un réseau de bénéficiaires, examen des statistiques des entrées/sorties afin de mieux cibler les démarches et discussion sur l'élargissement des moyens de communication en vue du renouvellement générationnel des bénéficiaires.
- Amélioration continue de la présentation du site Internet
- Continuation d'utilisation de nouveaux moyens de communication pour faire connaître la CPIC : entre autre, envoi régulier d'une «brève» par messagerie électronique.
- Discussions sur le renouvellement du Conseil de Fondation.
- Le contrat relatif à l'assurance facultative en cas de décès suite à une maladie ou un accident – assurance B – a été résilié par PK-RÜCK au 31 décembre 2020 en raison d'une directive excluant les bénéficiaires domiciliés hors Suisse et Liechtenstein de la couverture d'assurance. Depuis 2012 aucun assureur suisse ne peut assurer la CPIC pour les motifs indiqués plus haut, c'est pourquoi dès cette année-là, PK-RÜCK avait été la seule alternative possible pour maintenir l'assurance B. Il n'est donc plus possible de reconduire l'assurance B avec un autre assureur d'autant plus, qu'au fil des ans, cette assurance a perdu de l'intérêt auprès des bénéficiaires CPIC.

### III RAPPORT DE GESTION DE FORTUNE 2020

#### Synthèse des performances 2020 des segments A, B et C de la CPIC

Sur l'année 2020, la valeur du segment A (segment croissance en euros) est passée de EUR 248.24 à EUR 255.58, soit une variation annuelle en EUR de +2.96%. La valeur du segment B (segment conservateur en euros) est passée de EUR 159.48 à EUR 159.26, soit une variation annuelle en EUR de -0.14%. La valeur du segment (segment en francs suisses) est passée de CHF 124.44 à CHF 126.94, soit une variation en CHF de +2.01%.

#### Revue des marchés

L'année 2020 laissera une marque indélébile dans les mémoires et associera cette année à la pire crise économique et sociale depuis la Seconde Guerre Mondiale. Néanmoins, et de façon étonnante, si l'on se replace à fin mars dernier – lorsque les indices d'actions internationales affichaient des performances de l'ordre de -20% à -25% – les marchés financiers se sont remarquablement redressés et enregistrent une performance annuelle honorable, dans la mesure où 75% des classes d'actifs, dont les actions internationales, terminent l'année avec une performance positive (données en USD).

Parmi les grands indices des marchés d'actions, on note que l'indice MSCI Monde s'inscrit en hausse de 6.33% (données en EUR) avec toutefois des disparités notables entre pays et régions : la zone euro est en repli de 5.14% (CAC 40 à -7.14%) alors que les États-Unis sont en hausse de 6.66%, tirés à la hausse par les valeurs du Nasdaq, en hausse de plus de 30% sur l'année. Au niveau sectoriel, les différences sont également notables, avec l'énergie en repli de plus de 33%, suivie des financières (-15%), alors que les valeurs technologiques dans leur ensemble progressent de plus de 15% sur l'année.

Sur le plan obligataire, l'année 2020 a été caractérisée par une baisse des taux (taux courts comme taux longs) ce qui a plutôt été un facteur de soutien dans la valorisation des indices obligataires, stables ou en légère hausse selon les régions (en monnaie locale).

Enfin, les indices des matières premières ont souffert de la récession avec un pétrole en repli de plus de 30%, même si l'or a joué son rôle de valeur refuge et s'est apprécié de près de 15% sur l'année.

Le bilan de l'année est donc mitigé, légèrement positif au global pour un portefeuille diversifié et bien moins désastreux que ce que l'on pouvait anticiper au plus fort de la crise à la fin du mois de mars 2020. La raison de ces performances est la combinaison i) de mesures de soutien extraordinaires des banques centrales et des pouvoirs publics, ii) de l'apaisement des inquiétudes liées au COVID-19 grâce au développement de vaccins, et iii) d'une accalmie sur le plan des risques géopolitiques (élections américaines, négociations Brexit).

L'économie mondiale a subi son plus violent choc depuis la dernière guerre et le FMI estime à 4.4% sa contraction à l'échelle mondiale pour 2020 (-5.8% pour les économies développées et -3.3% pour les marchés émergents). L'impact du COVID-19 et des mesures de confinement imposées pour lutter contre la pandémie a été considérable. Au niveau sanitaire tout d'abord, on comptait 87 millions de cas et 1.8 millions de décès dans le monde, à fin décembre. Au niveau social ensuite, les mesures de confinement ont engendré des baisses d'activité notables. Aux États-Unis, le taux de chômage a explosé à plus de 14% durant la «première vague» de mars. En réponse à ce choc sans précédent, les banques centrales et les gouvernements ont fortement réagi : abaissement des taux directeurs et augmentation des mesures d'assouplissement quantitatif. Les États ont par ailleurs assumé leur part de responsabilité et engagé le levier fiscal pour soutenir l'économie, par des paiements directs aux employés ou aux entreprises, des mesures de garantie de prêts ou encore des programmes d'investissements publics (politique des grands travaux). Au total, c'est près de 12% de PIB qui ont été ainsi déployés au chevet d'une économie vacillante.

Si les mesures sanitaires, monétaires et fiscales ont permis d'adresser dans l'urgence les effets de la pandémie, seul le développement d'un vaccin permettra d'en traiter les causes. A cet égard, le développement de plusieurs vaccins, et le lancement de programmes de vaccination à grande échelle à travers le monde sont des événements charnière. Par ailleurs, la victoire de Joe Biden à l'élection présidentielle américaine présage d'une normalisation des relations entre les États-Unis et ses partenaires commerciaux. De plus, la victoire des Démocrates au Sénat, offrant une (modeste) majorité au nouveau président, ouvre des perspectives de stimuli additionnels.

D'un point de vue macroéconomique, nous pouvons raisonnablement anticiper une croissance soutenue cette année, bien que ce ne soit que

le reflet d'un rattrapage des pertes d'activités de 2020. Alors que le PIB des États-Unis devrait retrouver son niveau d'avant la pandémie en 2021, celui de la zone Euro devra vraisemblablement attendre l'an prochain. Une reprise économique même modeste, combinée à des taux toujours bas et des politiques monétaires et fiscales favorables, devrait soutenir les marchés financiers cette année. Un dollar en baisse et une reprise du commerce mondial devraient quant à eux favoriser les marchés émergents emmenés par la Chine qui a du reste mieux résisté à la pandémie que les économies occidentales.

## IV. COMPTES

### IVa Bilan

	<i>Annexe</i>	31.12.2020 EUR	31.12.2019 EUR
<b>ACTIF</b>			
Placements		286'943'752.63	290'199'230.58
Liquidités et placements sur le marché monétaire	7.1	12'558'418.23	5'249'883.22
Créances	7.2	596.12	606.74
Obligations		93'639'121.12	101'473'927.75
Actions		103'555'771.47	105'968'882.29
Parts de fonds de placement		67'883'362.55	68'920'473.85
Immeuble	7.3	8'569'774.62	8'622'325.02
Produits dérivés	6.6	736'708.52	-36'868.29
Compte de régularisation actif	7.4	716'019.49	490'689.98
Actifs provenant de contrats d'assurance		0.00	0.00
<b>Total de l'actif</b>		<b>287'659'772.12</b>	<b>290'689'920.56</b>

	<i>Annexe</i>	31.12.2020 EUR	31.12.2019 EUR
<b>PASSIF</b>			
Dettes	7.5	387'030.91	1'169'077.82
Compte de régularisation passif	7.6	150'905.00	139'427.31
Provisions non techniques		119'302.49	118'140.24
Provisions générales	7.7	119'302.49	118'140.24
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		287'002'533.72	289'263'275.19
Capital de prévoyance des bénéficiaires actifs	5.2	287'002'533.72	289'263'275.19
Réserve de fluctuation de valeur	6.4	0.00	0.00
<b>Total du passif</b>		<b>287'659'772.12</b>	<b>290'689'920.56</b>

## IVb Compte d'exploitation

<i>Annexe</i>	<i>2020 EUR</i>	<i>2019 EUR</i>
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>	<b>8'084'299.39</b>	<b>11'200'297.76</b>
Cotisations des salariés	2'351'762.92	3'542'283.50
Contributions de l'employeur	3'583'875.93	5'659'709.57
Cotisations supplémentaires des salariés	2'148'660.54	1'998'304.69
<b>Prestations d'entrée</b>	<b>243'652.41</b>	<b>307'188.26</b>
Apports d'avoirs de retraite et de droits à pension	243'652.41	307'188.26
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>	<b>8'327'951.80</b>	<b>11'507'486.02</b>
<b>Prestations réglementaires</b>	<b>-9'561'470.05</b>	<b>-15'297'114.19</b>
Autres prestations réglementaires	-630'440.77	-474'902.86
Prestations en capital à la retraite	-8'286'586.13	-13'951'062.18
Prestations en capital au décès	-644'443.15	-871'149.15
<b>Prestations de sortie</b>	<b>-8'633'514.29</b>	<b>-6'928'533.58</b>
Transferts d'avoirs de retraite et de droits à pension	-8'633'514.29	-6'928'533.58
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>	<b>-18'194'984.34</b>	<b>-22'225'647.77</b>
<b>Dissolution(+)/Constitution(-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions</b>	<b>2'329'801.56</b>	<b>-24'347'729.54</b>
Dissolution(+)/Constitution(-) de capitaux de prévoyance des bénéficiaires actifs	5.2 9'888'526.45	10'740'278.31
Rémunération du capital-épargne	5.2 -7'558'724.89	-35'088'007.85
<b>Variation des capitaux/provisions/réserves</b>	<b>2'329'801.56</b>	<b>-24'347'729.54</b>
<b>Produits de prestations de réassurance</b>	<b>-2'914.58</b>	<b>0.00</b>
Prestations de réassurance	-2'914.58	0.00
<b>Charges de réassurance</b>	<b>-18'579.33</b>	<b>-22'116.56</b>
Primes de réassurance	-18'579.33	-22'116.56
<b>Résultat net de réassurance</b>	<b>-21'493.91</b>	<b>-22'116.56</b>
<b>Résultat net de l'activité de prévoyance</b>	<b>-7'558'724.89</b>	<b>-35'088'007.85</b>

	<i>Annexe</i>	<i>2020 EUR</i>	<i>2019 EUR</i>
<b>Résultat net des placements</b>	<b>6.8</b>	<b>8'230'963.15</b>	<b>35'746'710.64</b>
Résultat sur liquidités		-174'962.30	-62'303.34
Résultat sur obligations		2'007'861.66	8'053'418.46
Résultat sur actions		6'882'334.98	24'276'522.63
Résultat sur fonds de placement		2'154'987.38	6'317'218.85
Résultat sur immeuble		378'952.69	728'245.98
Résultat sur opérations de dérivés		-1'166'124.35	-1'647'614.97
Frais d'administration de la fortune		-1'852'086.91	-1'918'776.97
<b>Autres produits</b>	<b>7.8</b>	<b>43'189.29</b>	<b>47'907.15</b>
<b>Autres frais</b>	<b>7.8</b>	<b>-8'548.40</b>	<b>-9'465.84</b>
<b>Frais d'administration</b>	<b>7.9</b>	<b>-706'879.15</b>	<b>-697'144.10</b>
Coût de l'administration générale		-663'782.00	-655'023.01
Honoraires de l'organe de révision		-33'601.13	-31'956.53
Emoluments des autorités de surveillance		-9'496.02	-10'164.56
<b>Résultat net des activités hors prévoyance</b>		<b>7'558'724.89</b>	<b>35'088'007.85</b>
Différence de conversion		0.00	0.00
<b>Excédent de charges avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeur</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Dissolution(+)/Constitution(-) de la réserve de fluctuation de valeur	6.4	0.00	0.00
<b>Excédent net</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

## IVc Annexe

### Table des matières

	<i>Page</i>
1. Bases et organisation.....	15
2. Bénéficiaires actifs et rentiers réassurés.....	17
3. Nature de l'application du but.....	17
4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence .....	18
5. Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture .....	20
6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements.....	21
7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation .....	36
8. Demandes de l'autorité de surveillance .....	39
9. Autres informations relatives à la situation financière .....	39
10. Evénements postérieurs à la date du bilan .....	39



# 1 Bases et organisation

## 1.1 Forme juridique et but

Adresse	Fondation privée Caisse de Prévoyance des Interprètes de Conférence Rue du Stand 51 1211 Genève 11
Siège	Genève
Forme juridique	Fondation de droit privé
But	Prémunir les bénéficiaires actifs et leurs ayants droit contre les conséquences économiques de la vieillesse et du décès.

## 1.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La Fondation privée Caisse de Prévoyance des Interprètes de Conférence (ci-après la CPIC ou la Caisse) est régie par ses propres statuts et par les articles 80 et suivants du Code Civil Suisse. Elle est inscrite au Registre du Commerce et placée sous la surveillance de l'autorité compétente. Elle n'est pas inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle. Elle ne cotise pas au Fonds de garantie.

## 1.3 Indication des actes et des règlements

Acte constitutif	Le 11.06.2005
Statuts	En vigueur depuis le 11.06.2005, modifié le 20.11.2020
Règlement de la Caisse	En vigueur depuis le 11.06.2005, modifié le 24.10.2020.
Règlement de placement	En vigueur depuis le 01.01.2013, dont les Annexes ont été modifiées le 01.07.2020.
Règlement sur les indemnités du Conseil de Fondation	En vigueur depuis le 01.01.2012, modifié le 23.11.2013.

La CPIC est une fondation de droit privé inscrite au Registre du commerce de Genève le 13 septembre 2005. Elle a repris la totalité des actifs et passifs de la Caisse de Prévoyance des Interprètes de Conférence, société coopérative constituée le 15 février 1970 et dissoute par décision de son Assemblée Générale du 11 juin 2005, selon contrat de transfert de patrimoine du 11 juin 2005. Les profits et les risques afférents au patrimoine transféré ont été repris avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

#### 1.4 Organe de gestion / Droit à la signature

Conseil de Fondation	Monsieur Jacques-André Schneider (Président) Monsieur Daniel André (Vice-Président) Madame Stefka Ivanova Madame Anne-Marie Arbaji-Sfeir Madame Dominique Baz
Personnes habilitées à signer auprès des banques	Monsieur Jacques-André Schneider (Président) Madame Stefka Ivanova Madame Dominique Baz Madame Jacqueline Vicario-Locci (Directrice)
Mode de signature	collective à deux

#### 1.5 Expert, organe de révision, conseillers et autorité de surveillance

Organe de révision	PricewaterhouseCoopers S.A. Succursale de Genève Avenue Giuseppe-Motta 50 1211 Genève 2
Expert en prévoyance	Aucun, la Caisse n'a pas de passif actuariel.
Administration et comptabilité	LO Patrimonia SA Rue de Saussure 6 1204 Genève
Global Custody	Lombard Odier & Cie SA Rue de la Corraterie 11 1204 Genève
Gérants de fortune	Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA* Rue de la Corraterie 11 1204 Genève  Vontobel Asset Management SA* Bahnhofstrasse 3 8001 Zurich
Régisseur de l'immeuble	Besson Dumont Delaunay & Cie SA Route du Grand-Lancy 6A Case postale 1815 1211 Genève 26
Affiliation auprès de l'autorité de surveillance	Autorité de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Genève.

## 1.6 Employeurs affiliés

Les employeurs des bénéficiaires sont toutes les Organisations avec lesquelles l'Association Internationale des Interprètes de Conférence (ci-après AIIC) a conclu un accord, à savoir le secteur conventionné (Communautés Européennes, Organisations Coordonnées, Organisations de la famille des Nations Unies, OMD, Interpol, GUFs).

## 2 Bénéficiaires actifs et rentiers réassurés

<b>2.1 Bénéficiaires actifs</b>	31.12.2020	Entrées	Sorties	31.12.2019
Nombre de bénéficiaires	2300	37	-105	2368
<b>2.2 Rentiers réassurés</b>	31.12.2020			31.12.2019
Nombre de rentiers	172	18	0	154

La Caisse propose aux bénéficiaires dans la tranche d'âge de 60 à 70 ans qui le souhaitent de souscrire à un système facultatif de rentes viagères au moment de leur retraite. A cet effet, la CPIC a conclu un contrat collectif de réassurance auprès des Rentes Genevoises, institution gérant entièrement le versement des rentes, garanties par la République et Canton de Genève, sur la base des primes uniques qui lui sont transférées irrévocablement par la Caisse à la retraite des bénéficiaires.

## 3 Nature de l'application du but

### 3.1 Explication des plans de prévoyance

Plan en primauté des cotisations assurant des prestations conformes au but de la Caisse (cf point 1.1) et au règlement en vigueur (cf point 1.3).

### 3.2 Financement, méthodes de financement

La Caisse recueille:

1) les versements opérés d'ordre et pour compte des bénéficiaires par les employeurs qui ont conclu à cet effet un accord avec l'AIIC, chaque accord fixant la contribution (part employeur/part interprète) en pourcentage de la rémunération;

2) les contributions personnelles facultatives des bénéficiaires dans les limites fixées par le Conseil de Fondation.

Les avoirs de chaque bénéficiaire sont convertis en unité de capital. La valeur du capital est régulièrement estimée et divisée par le nombre d'unités existantes. Le capital de la Caisse peut être réparti entre un ou plusieurs segments distincts (cf point 4.2).

La rémunération du capital épargne représente la variation de la valeur nette d'inventaire (cf point 5.2).

### **3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance**

Aucune.

## **4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence**

### **4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26**

Les comptes sont présentés selon la norme comptable Swiss GAAP RPC 26, mais en tenant compte des spécificités de la CPIC (pas de passif actuariel).

### **4.2 Principes comptables et d'évaluation**

La tenue des comptes, l'établissement du bilan et des comptes d'exploitation et les principes d'évaluation sont régis, par analogie, par les dispositions de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) ainsi que l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2).

La fortune est gérée sur la base de trois portefeuilles ou segments: le segment « croissance » en euro (Segment A) dont l'objectif est le rendement à long terme, le segment « conservateur » en euro (Segment B), ouvert aux bénéficiaires de 55 ans et plus qui le souhaitent, dont le but est de préserver le capital retraite en limitant fortement les risques de volatilité à court terme et le segment « croissance » en francs suisses (Segment C), introduit le 1<sup>er</sup> juin 2011 avec un prix d'émission fixé à CHF 100.00, ouvert à tous quelque soit l'âge, dont l'objectif est le rendement à moyen et long terme en francs suisses. La part est l'unité de capitalisation de la CPIC.

Les placements mobiliers de la fortune sont évalués mensuellement à la valeur de marché.

L'immeuble de la Caisse est évalué à la hausse ou à la baisse sur la base d'une estimation prévue à intervalle régulier en fonction d'une valeur de rendement. La dernière estimation indique une valeur de CHF 10'970'000.-.

L'immeuble fait partie des avoirs du segment « croissance » en euro (segment A).

La répartition du capital en valeur et en unités est la suivante:

	31.12.2020 EUR	31.12.2019 EUR
<b>Segment « croissance » en EUR (Segment A)</b>		
Capital	254'735'924.12	259'313'849.03
Nombre d'unités	996'683	1'044'607
Valeur de la part	255.58	248.24
Variation annuelle en %	2.98 %	14.68 %
<b>Segment « conservateur » en EUR (Segment B)</b>		
Capital	16'867'209.53	14'222'247.62
Nombre d'unités	105'908	89'180
Valeur de la part	159.26	159.48
Variation annuelle en %	-0.14 %	1.58 %
<b>Segment « croissance » en CHF (Segment C)</b>		
Capital	13'613'311.58	13'546'256.91
Nombre d'unités	115'985	118'331
Valeur de la part	117.37	114.48
Variation annuelle en %	2.52 %	12.72 %

### 4.3 Monnaie de référence des placements (voir point 6.3)

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la monnaie de référence des placements est passée des francs suisses à l'euro en raison de la domiciliation de la grande majorité des bénéficiaires de la Caisse en zone euro. Le changement a été approuvé par le Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance professionnelle du canton de Genève le 18 mars 2008.

Le changement de référence a été décidé le 30.11.2007 par le Conseil de Fondation sur la base d'un rapport de recommandation des gestionnaires et a été confirmé par un nouveau rapport de ces derniers daté de février 2009.

La comptabilité est tenue en euro à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Les comptes sont convertis en francs suisses conformément aux exigences légales. Les principes de conversion utilisés sont les suivants :

- les postes du bilan sont convertis au taux de clôture, à savoir à 1.08155 au 31.12.2020 et à 1.08702 au 31.12.2019 ;
- les comptes de résultat en euro sont convertis au taux de clôture à l'exception des frais d'administration et des résultats nets des placements qui sont convertis au taux du jour ;
- les écarts de change sont enregistrés dans le compte de résultat.

### 4.4 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Suite à la demande l'autorité de surveillance, la provision sur immeuble du segment A, est présentée en déduction de la valeur de l'immeuble. La présentation 2019 a été modifiée par souci de comparabilité. (voir point 7.3)

## 5 Couverture des risques/Règles techniques/Degré de couverture

### 5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

La Caisse offre la possibilité aux bénéficiaires de souscrire à leur charge à deux assurances collectives conclues directement entre la Caisse et deux compagnies d'assurances distinctes :

**Helsana Assurance S.A.** Assurance collective en cas d'accidents prévoyant des capitaux décès et invalidité ou invalidité seule.

**PK Rück** Assurance de groupe risque décès

Ces deux assurances sont indépendantes du capital de prévoyance constitué par les bénéficiaires auprès de la Caisse. Ces assurances sont facultatives.

### 5.2 Evolution et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations

<b>Actifs</b>	31.12.2020 EUR	31.12.2019 EUR
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>289'263'275.19</b>	<b>264'446'049.62</b>
Cotisations des salariés	2'351'762.92	3'542'283.50
Contributions de l'employeur	3'583'875.93	5'659'709.57
Cotisations supplémentaires des salariés	2'148'660.54	1'998'304.69
Apports avoirs retraite et droits à pension	243'652.41	307'188.26
Prestations d'assurance collective B	-2'914.58	0.00
Primes d'assurance collective A + B	-18'579.33	-22'116.56
Autres prestations réglementaires	-630'440.77	-474'902.86
Prestation en capital à la retraite	-8'286'586.13	-13'951'062.18
Prestation en capital au décès	-644'443.15	-871'149.15
Transferts avoirs retraite et droits à pension	-8'633'514.29	-6'928'533.58
<b>Mouvement de la période</b>	<b>-9'888'526.45</b>	<b>-10'740'278.31</b>
Rémunération du capital-épargne	7'558'724.89	35'088'007.85
Ecart de conversion	69'060.09	469'496.03
<b>Total du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs</b>	<b>287'002'533.72</b>	<b>289'263'275.19</b>

Le capital de prévoyance comprend les soutes de contributions des bénéficiaires non encore converties en unité de capital.

### 5.3 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Le Conseil de Fondation n'a pas recours à une expertise actuarielle, la Caisse n'ayant pas de passif actuariel.

### 5.4 Degré de couverture selon article 44 OPP 2

Pas applicable, la Caisse n'ayant pas de passif actuariel.

## 6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

### 6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Le Conseil de Fondation a défini la politique de placement et l'a consignée dans un règlement de placement (cf point 1.3). Ce règlement est établi dans l'esprit de l'article 71 de la LPP et des articles 49 à 59 de l'OPP2. Il complète les dispositions réglementaires de la CPIC.

Le Conseil de Fondation a désigné un Comité de gestion. Ce dernier a la responsabilité de l'exécution de l'administration de la fortune (cf point 1.5 concernant les gérants de fortune).

#### Rétrocessions:

**LOAM:** En date du 15 janvier 2021, Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA a confirmé par écrit qu'aucune rétrocession n'a été perçue durant l'exercice 2020.

**Vontobel:** En date du 4 janvier 2021, Vontobel SA a confirmé par écrit qu'aucune rétrocession n'a été perçue durant l'exercice 2020.

### 6.2 Allocation stratégique

#### Segment A

Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2020, les limites de placement sont les suivantes (à l'exception de l'immeuble en détention directe):

Catégories de placement	Poids neutres	min./max.
<b>Placements traditionnels</b>		
Liquidités et court terme en euro Obligations en euro Obligations en devises hors euro Obligations des pays émergents Actions suisses Actions européennes (ex-Suisse) Actions globales (ex-Europe, exEmMa) Actions marchés émergents	80 %	0-100 % dont max 50 % en lettres de gage  0-50 %
Immobilier	5 %	0-15 %
Infrastructure	5 %	0-10 %
<b>Placements alternatifs</b>		
Placements en stratégies alternatives Matières premières Titres liés au risque d'assurance	10 %	0-25 %
<b>Tous les placements</b>		
Total Placements libellés en euro, y compris les placements libellés en autres monnaies avec une couverture du risque de change		40-100 %

## Segment B

Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2020 les limites de placement sont les suivantes :

Catégories de placement (Classe d'actifs)	Limites de placement	Total des placements libellés en EUR, y compris les placements libellés en autres monnaies avec une couverture du risque de change
<b>Placements traditionnels</b>		10 - 100 %
Liquidités et placements à court terme en EUR	0 - 100 %	
Obligations et autres créances à moyen et long termes	0 - 100 %	
Actions suisses et étrangères cotées en bourse (pays développés et pays émergents)	0 - 5 %	
<b>Placements alternatifs</b>		
Stratégies alternatives	0 - 8 %	
Matières premières		

## Segment C

Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2020 les limites de placement sont les suivantes :

Catégories de placement	Limite de placement
<b>Placements traditionnels</b>	
Liquidités et placement à court terme Obligations et autres créances à moyen et long terme	Max 100 %, dont max 50 % en lettres de gage
Actions suisses et étrangères cotées en bourse	Max 50 %
Immobilier situé en Suisse et à l'étranger	Max 30 %, dont max 10 % en immobilier situé à l'étranger
<b>Placements alternatifs</b>	
Placements en stratégies alternatives Matières premières Titres liés aux risques d'assurance	0 - 25 %
<b>Tous les placements</b>	
Placements libellés en monnaies autres que CHF sans couverture du risque de change	Max 30 %



### 6.3 Extensions des limites de placement (art. 50 al.4 OPP 2)

#### Segment «croissance» en EUR (Segment A)

L'allocation stratégique ainsi que la limite maximum pour les monnaies étrangères dépasse largement le plafond maximum fixé par l'art. 55 let.e OPP2. Ce dépassement se justifie néanmoins par le fait que la grande majorité (plus de 90 %) des bénéficiaires de l'institution est basée hors de Suisse et qu'environ 80 % de ces bénéficiaires résident dans la zone euro. Partant de ce constat, le Conseil de Fondation a décidé, sur recommandation des gestionnaires de fortune, de basculer la monnaie de référence des portefeuilles du franc suisse à l'euro à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, dans le but d'obtenir le meilleur alignement possible entre les prestations fournies par la caisse et la monnaie de référence de la grande majorité des bénéficiaires. Un rapport détaillé sur les diverses étapes du passage à l'euro a été rédigé par la banque Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA en février 2009. Une stratégie de placement favorisant une pondération importante des investissements dans la monnaie de référence est conforme à la tolérance au risque de la Caisse qui a été définie par le Conseil de Fondation.

Les exigences de sécurité sont donc remplies pour l'extension des possibilités de placement en application de l'art. 50 al. 4 OPP2.

Dans sa teneur du 1<sup>er</sup> janvier 2009, l'OPP2 prévoit une limite de 15 % pour l'ensemble des placements alternatifs, nouvellement inclus dans le catalogue de placements autorisés de l'art. 53 OPP2. Conformément à l'art. 50 al. 4 OPP2, cette disposition peut faire l'objet d'une extension de placement pour autant que les principes de sécurité et de répartition appropriée des risques soient respectés. Le Conseil de Fondation a décidé de déroger à cette limite légale (art. 55 let. d OPP2) afin de maintenir la limite de 25 %, prévue dans le règlement de placement établi sous l'ancienne OPP2, laquelle ne prévoyait pas de limite spécifique aux placements alternatifs (ces derniers n'ayant pas eu de statut de placement autorisé). En effet, l'application de la limite de 25 % par le passé n'a à aucun moment mis en péril le respect du principe de sécurité des placements. Cette extension s'explique d'une part par le recours important à des fonds d'allocation d'actifs, qualifiés d'alternatifs au regard de l'OPP2 mais largement diversifiés, soumis à une surveillance prudentielle (UCITS III) et permettant une liquidité quotidienne. Cette extension se justifie également par la nécessité de s'appuyer sur des actifs et des stratégies présentant des caractéristiques stabilisatrices et de diversification en périodes des marchés baissiers, tel que démontré dans le rapport concluant établi par la Banque Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA et Vontobel Asset Management AG et présenté au Conseil de Fondation le 30 octobre 2004.

Les exigences de sécurité sont donc remplies pour l'extension des possibilités de placement en application de l'art. 50 al. 4 OPP2.

## **Segment «conservateur» en EUR (Segment B)**

L'allocation stratégique ainsi que la limite maximum prévue pour les placements libellés en monnaies étrangères dépasse largement le plafond maximum fixé par l'art. 55 let. e OPP2. Ce dépassement se justifie néanmoins par le fait que la grande majorité (plus de 90 %) des bénéficiaires de l'Institution est basée hors de Suisse et qu'env. 80 % de ces bénéficiaires résident dans la zone Euro. Partant de ce constat, le Conseil de Fondation a décidé, sur recommandation des gestionnaires de fortune, de basculer la monnaie de référence des portefeuilles du Franc Suisse à l'Euro à compter du 1er janvier 2009, dans le but d'obtenir le meilleur alignement possible entre les prestations fournies par l'Institution et la monnaie de référence de la grande majorité des bénéficiaires. Un rapport détaillé sur les diverses étapes du passage à l'Euro a été rédigé par la Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA en février 2009. Une stratégie de placement favorisant une pondération importante des investissements dans la monnaie de référence est conforme à la tolérance au risque de la Caisse qui a été définie par le Conseil de Fondation.

Les exigences de sécurité sont donc remplies pour l'extension des possibilités de placement en application de l'art. 50 al. 4 OPP2.

## **Segment «croissance en CHF» (Segment C)**

Sur la base d'une recommandation émise par la banque Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA en mars 2011, le Conseil de Fondation a décidé d'introduire un segment croissance en francs suisses entré en vigueur le 1er juin 2011. Cette décision a été validée par le Comité de gestion de la Fondation selon procès-verbal du 18 mars 2011.

Dans sa teneur du 1er janvier 2009, l'OPP2 prévoit une limite de 15 % pour l'ensemble des placements alternatifs, nouvellement inclus dans le catalogue de placements autorisés de l'art.53 OPP2. Conformément à l'art. 50 al.4 OPP2, cette disposition peut faire l'objet d'une extension de placement pour autant que les principes de sécurité et de répartition appropriée des risques soient respectés. Le Conseil de Fondation a décidé de déroger à cette limite légale (art. 55 let. d OPP2) afin de maintenir la limite de 25 %, prévue dans le règlement de placement établi sous l'ancienne OPP2, laquelle ne prévoyait pas de limite spécifique aux placements alternatifs (ces derniers n'ayant pas eu de statut de placement autorisé). En effet, l'application de la limite de 25 % par le passé n'a à aucun moment mis en péril le respect du principe de sécurité des placements. Cette extension s'explique d'une part par le recours à des fonds d'allocation d'actifs, qualifiés d'alternatifs au regard de l'OPP2 mais largement diversifiés, soumis à une surveillance prudentielle (UCITS III) et permettant une liquidité

quotidienne. Cette extension se justifie également par la nécessité de s'appuyer sur des actifs et des stratégies présentant des caractéristiques stabilisatrices et de diversification, tels que les matières premières.

Les exigences de sécurité sont donc remplies pour l'extension des possibilités de placement en application de l'art. 50 al. 4 OPP2.

### **Référence à l'euro**

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la monnaie de référence des placements est passée des francs suisses à l'euro en raison de la domiciliation de la grande majorité des bénéficiaires de la Caisse en zone euro. Le changement a été approuvé par le Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance professionnelle du canton de Genève le 18 mars 2008.

Le changement de référence a été décidé le 30 novembre 2007 par le Conseil de Fondation sur la base d'un rapport de recommandation des gestionnaires et a été confirmé par un nouveau rapport de ces derniers daté de février 2009.

## **6.4 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur pour l'immeuble**

Pas applicable pour les placements mobiliers, la Caisse n'ayant pas de passif actuariel.

## 6.5 Présentation des placements par catégories des trois segments consolidés

La notion de « devises étrangères » se réfère à une devise autre que la monnaie de référence des segments.

### Placement de la fortune/répartition des risques

Catégorie de placements	Total au 31.12.2020 EUR	Total au 31.12.2019 EUR
Créances et comptes de régularisation actif	0.25 %	0.17 %
Liquidités/placements monétaires en francs suisses	0.32 %	0.34 %
Liquidités/placements monétaires en devises étrangères	3.23 %	0.26 %
<b>Total des liquidités et divers</b>	<b>3.80 %</b>	<b>0.77 %</b>
Obligations en francs suisses	0.00 %	0.00 %
Obligations en EUR	25.84 %	26.20 %
Obligations en devises étrangères hors Euro	6.80 %	8.96 %
<b>Total des obligations - (direct et indirect)</b>	<b>32.64 %</b>	<b>35.16 %</b>
Actions suisses	12.94 %	14.67 %
Actions étrangères	23.16 %	22.04 %
<b>Total des actions - (direct et indirect)</b>	<b>36.10 %</b>	<b>36.71 %</b>
Immobilier et infrastructure	6.89 %	10.21 %
Immeuble – détention directe	3.53 %	3.50 %
<b>Total immobilier</b>	<b>10.42 %</b>	<b>13.71 %</b>
<b>Métaux et matières premières</b>	<b>4.81 %</b>	<b>4.32 %</b>
<b>Placements alternatifs</b>	<b>11.97 %</b>	<b>9.34 %</b>
<b>Placements collectifs et directs</b>	<b>99.74 %</b>	<b>100.01 %</b>
<b>Placements de dérivés</b>	0.26 %	-0.01 %
<b>Placements collectifs et directs</b>	<b>100.00 %</b>	<b>100.00 %</b>
<b>Indication sur les placements en devises étrangères</b>		
Placements en devises étrangères bruts	71.37 %	67.09 %
Dérivés sur devises	8.13 %	10.52 %
Total placements en devises étrangères nets	79.50 %	77.61 %

## 6.5.1 Présentation des placements par catégories / Segment A

### Placement de la fortune / répartition des risques

Catégorie de placements	Total au 31.12.2020 EUR	Total au 31.12.2019 EUR
Créances et comptes de régularisation actif	0.24 %	0.15 %
Liquidités/placements monétaires en francs suisses	0.36 %	0.39 %
Liquidités/placements monétaires en devises étrangères	3.19 %	0.27 %
<b>Total des liquidités et divers</b>	<b>3.79 %</b>	<b>0.81 %</b>
Obligations en francs suisses	0.00 %	0.00 %
Obligations en EUR	24.48 %	25.82 %
Obligations en devises étrangères hors Euro	7.93 %	10.31 %
<b>Total des obligations - (direct et indirect)</b>	<b>32.41 %</b>	<b>36.13 %</b>
Actions suisses	15.07 %	16.88 %
Dérivés	0.00 %	0.00 %
Actions étrangères	26.98 %	25.37 %
<b>Total des actions - (direct et indirect)</b>	<b>42.05 %</b>	<b>42.25 %</b>
Immobilier et infrastructure	7.72 %	9.99 %
<b>Total immobilier</b>	<b>7.72 %</b>	<b>9.99 %</b>
<b>Métaux et matières premières</b>	<b>5.61 %</b>	<b>4.97 %</b>
<b>Placements alternatifs</b>	<b>8.12 %</b>	<b>5.85 %</b>
<b>Placements collectifs et directs</b>	<b>99.70 %</b>	<b>100.00 %</b>
<b>Placements de dérivés</b>	<b>0.30 %</b>	<b>0.00 %</b>
<b>Placements collectifs et directs</b>	<b>100.00 %</b>	<b>100.00 %</b>
Placements sous gestion	96.04 %	96.13 %
Immeuble – détention directe	3.96 %	3.87 %
<b>Fortune segment A</b>	<b>100.00 %</b>	<b>100.00 %</b>
<b>Total placements alternatifs</b>	<b>13.18 %</b>	<b>10.41 %</b>
<b>Indication sur les placements en devises étrangères</b>		
Placements en devises étrangères bruts	73.29 %	69.78 %
Dérivés sur devises	9.10 %	10.76 %
Total placements en devises étrangères nets	82.39 %	80.54 %

## 6.5.2 Présentation des placements par catégories / Segment B

### Placement de la fortune / répartition des risques

<b>Catégorie de placements</b>	<i>Total au</i> 31.12.2020 %	<i>Total au</i> 31.12.2019 %
Créances et comptes de régularisation actif	0.19 %	0.48 %
Liquidités/placements monétaires en francs suisses	0.00 %	0.00 %
Liquidités/placements monétaires en devises étrangères	8.40 %	0.63 %
<b>Total des liquidités et divers</b>	<b>8.59 %</b>	<b>1.11 %</b>
Obligations en EUR	82.06 %	76.42 %
Obligations en devises étrangères hors Euro	0.00 %	0.00 %
<b>Total des obligations - (direct et indirect)</b>	<b>82.06 %</b>	<b>76.42 %</b>
Immobilier et infrastructure	0.00 %	18.11 %
<b>Total immobilier</b>	<b>0.00 %</b>	<b>18.11 %</b>
<b>Fonds de placement Mix OPP 2</b>	<b>0.00 %</b>	<b>0.00 %</b>
<b>Produits structurés</b>	<b>0.00 %</b>	<b>0.00 %</b>
<b>Contrats de change à terme</b>	<b>0.00 %</b>	<b>0.00 %</b>
<b>Dérivés</b>	<b>0.00 %</b>	<b>0.00 %</b>
<b>Placements alternatifs</b>	<b>9.35 %</b>	<b>4.53 %</b>
<b>Placements collectifs et directs</b>	<b>100.00 %</b>	<b>100.17 %</b>
<b>Placements de dérivés</b>	<b>0.00 %</b>	<b>-0.17 %</b>
<b>Placements collectifs et directs</b>	<b>100.00 %</b>	<b>100.00 %</b>
<b>Indication sur les placements en devises étrangères</b>		
Placements en devises étrangères bruts	99.81 %	81.59 %
Dérivés sur devises	0.00 %	16.23 %
Total placements en devises étrangères nets	99.81 %	97.82 %

### 6.5.3 Présentation des placements par catégories / Segment C

#### Placement de la fortune / répartition des risques

Catégorie de placements	Total au	Total au
	31.12.2020	31.12.2019
	%	%
Créances et comptes de régularisation actif	0.75 %	0.37 %
Liquidités/placements monétaires en francs suisses	0.10 %	0.01 %
Liquidités/placements monétaires en devises étrangères	0.00 %	0.00 %
<b>Total des liquidités et divers</b>	<b>0.85 %</b>	<b>0.38 %</b>
<b>Fonds de placement</b>	<b>93.71 %</b>	<b>85.94 %</b>
<b>Immobilier</b>	<b>5.44 %</b>	<b>13.68 %</b>
<b>Placements collectifs et directs</b>	<b>100.00 %</b>	<b>100.00 %</b>
<b>Indication sur les placements en devises étrangères</b>		
Placements en devises étrangères bruts	0.00 %	0.00 %
Total placements en devises étrangères nets	0.00 %	0.00 %

Les placements comprennent des investissements dans deux fonds. Le placement le plus conséquent, 89 % du segment C, respecte les limites définies par l'OPP2. Le deuxième fonds, 6 % du segment C, est à considérer comme un placement alternatif. Le troisième fonds, 5 % du segment C, est un placement immobilier. Par conséquent, les limites telles que définies dans le règlement de placement sont respectées.

### 6.6 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

#### Segment A

Contrat	Devise	Position	Date d'échéance	31.12.2020
				EUR
ACHAT	EUR	19'722'649.71		
VENTE	USD	-23'350'000.00	15.04.21	29'758.88
ACHAT	EUR	18'599'036.28		
VENTE	CHF	-20'075'000.00	15.04.21	677'140.39
ACHAT	EUR	4'084'074.66		
VENTE	CHF	-4'400'000.00	16.03.21	14'756.50
ACHAT	EUR	2'773'689.12		
VENTE	USD	-3'380'000.00	16.03.21	15'052.75
<b>Total des contrats de devises à terme</b>				<b>736'708.52</b>

## Segment A

<i>Contrat</i>	<i>Devise</i>	<i>Position</i>	<i>Date d'échéance</i>	<i>31.12.2019</i>
				<i>EUR</i>
ACHAT	EUR	20'884'015.46		
VENTE	USD	-23'350'000.00	12.03.20	178'005.77
ACHAT	EUR	18'383'026.26		
VENTE	CHF	-20'075'000.00	12.03.20	-96'238.00
ACHAT	EUR	9'868'305.28		
VENTE	CHF	-10'835'000.00	16.03.20	-105'756.51
ACHAT	EUR	3'611'313.11		
VENTE	USD	-4 060 000.00	16.03.20	11'895.20
<b>Total des contrats de devises à terme</b>				<b>-12'093.54</b>

## Segment B

<i>Contrat</i>	<i>Devise</i>	<i>Position</i>	<i>Date d'échéance</i>	<i>31.12.2019</i>
				<i>EUR</i>
ACHAT	EUR	2'308'796.68		
VENTE	CHF	-2'535'000.00	16.03.20	-24'774.75
<b>Total des contrats de devises à terme</b>				<b>-24'774.75</b>



Dans le cadre de son approche de gestion pilotée par le risque, la banque Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA applique une couverture rigoureuse des investissements en monnaies étrangères, hors pays émergents. Elle considère, en effet, que le risque de change des monnaies du G10 n'étant pas rémunéré à long-terme (contrairement aux expositions en actions et obligations), il est judicieux de protéger la fortune de ces fluctuations. Ainsi, des ventes à termes de devises sont faites régulièrement, à hauteur de la valeur des positions-titres sous-jacentes avec une déviation maximum de plus ou moins cinq points de pourcentage. Si la devise étrangère se déprécie contre l'euro, cette vente à terme se solde par un gain. En revanche, si la devise étrangère s'apprécie, la vente à terme se solde par une perte. Quoi qu'il en soit, ce gain ou cette perte viennent en compensation du gain ou de la perte réalisée au travers de l'actif financier détenu dans la monnaie en question. L'opération est donc neutre au final.

D'autre part, la banque Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA utilise des contrats futures sur obligations et actions à des fins d'allocation tactique. Ainsi la banque Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA vend des contrats « futures » afin de réduire l'exposition à une classe d'actifs (actions, obligations) et elle en achète afin d'augmenter notre exposition. Ces transactions permettent une gestion dynamique des expositions à moindre frais comparé à l'achat et la vente de titres ou de fonds.

Dans le mandat confié à Vontobel Asset Management SA, le gérant utilise en majorité des contrats à terme (forward contracts) pour gérer l'exposition-cible, au niveau du portefeuille, dans les monnaies étrangères.

En effet, pour certaines classes d'actifs, l'exposition en monnaies étrangères de l'indice de référence est hedgée et le gérant utilise donc, des contrats à terme pour avoir cette exposition.

En outre, il est aussi permis d'utiliser des futures sur indices et des options put. Cependant, elles ne sont utilisées que dans de très rares occasions.

## **6.7 Valeur de marché des titres prêtés**

A la date du bilan, la Caisse n'a pas de titres prêtés.

## 6.8 Explications du résultat net des placements Consolidée

	2020 EUR	2019 EUR
Intérêts sur comptes courants	-20'748.78	17'723.42
Bénéfices/pertes de change sur comptes courants	<u>-154'213.52</u>	<u>-80'026.76</u>
<b>Résultat brut sur liquidités</b>	<b>-174'962.30</b>	<b>-62'303.34</b>
Intérêts	939'288.94	1'171'512.74
Résultat réalisé	644'830.00	-253'770.26
Résultat non réalisé	151'837.72	6'772'938.98
Rendement TER	<u>271'905.00</u>	<u>362'737.00</u>
<b>Résultat brut sur obligations</b>	<b>2'007'861.66</b>	<b>8'053'418.46</b>
Dividendes	1'292'384.01	1'305'196.03
Résultat réalisé	6'265'723.41	798'645.54
Résultat non réalisé	-965'629.44	21'930'315.06
Rendement TER	<u>289'857.00</u>	<u>242'366.00</u>
<b>Résultat brut sur actions</b>	<b>6'882'334.98</b>	<b>24'276'522.63</b>
Dividendes	672'089.45	537'977.00
Résultat réalisé	9'170'867.31	-667'582.74
Résultat non réalisé	-8'245'645.38	5'933'183.59
Rendement TER	<u>557'676.00</u>	<u>513'641.00</u>
<b>Résultat brut sur fonds de placement</b>	<b>2'154'987.38</b>	<b>6'317'218.85</b>
Produits	451'523.69	524'832.98
Charges	-122'967.60	-111'041.30
Dotation aux provisions	-643.30	-42'599.62
Variation de la valeur sur immeuble (effet de change)	51'039.90	357'053.92
Variation de la valeur sur immeuble (réévaluation)	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
<b>Résultat brut sur immeuble</b>	<b>378'952.69</b>	<b>728'245.98</b>
Résultat sur contrats de devises à terme	1'303'698.52	-1'691'617.89
Résultat sur autres dérivés	<u>-2'365'574.39</u>	<u>44'002.92</u>
<b>Résultat brut sur opérations de dérivés</b>	<b>-1'166'124.35</b>	<b>-1'647'614.97</b>
<b>Rétrocessions reçues</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Commission de gestion	-353'259.01	-361'782.61
Commission négociée sur certains fonds	-201'965.70	-265'901.62
Droits de garde et frais divers	-177'424.20	-172'348.74
Frais TER	<u>-1'119'438.00</u>	<u>-1'118'744.00</u>
<b>Frais d'administration de la fortune</b>	<b>-1'852'086.91</b>	<b>-1'918'776.97</b>
<b>Résultat net des placements</b>	<b><u>8'230'963.15</u></b>	<b><u>35'746'710.64</u></b>

## 6.8.1 Explications du résultat net des placements Segment A

	2020 EUR	2019 EUR
Intérêts sur comptes courants	-20'659.02	16'662.26
Bénéfices/pertes de change sur comptes courants	-148'229.44	-82'333.16
<b>Résultat brut sur liquidités</b>	<b>-168'888.46</b>	<b>-65'670.90</b>
Intérêts	837'381.12	1'041'357.01
Résultat réalisé	817'411.31	-118'026.04
Résultat non réalisé	92'961.68	6'662'981.17
Rendement TER	268'286.00	355'358.00
<b>Résultat brut sur obligations</b>	<b>2'016'040.11</b>	<b>7'941'670.14</b>
Dividendes	1 292 384.01	1'305'196.03
Résultat réalisé	6 265 723.41	798'645.54
Résultat non réalisé	-965 629.44	21'930'315.06
Rendement TER	289 857.00	242'366.00
<b>Résultat brut sur actions</b>	<b>6 882 334.98</b>	<b>24'276'522.63</b>
Dividendes	381'005.09	395'885.87
Résultat réalisé	6'851'494.18	-706'046.93
Résultat non réalisé	-6'011'952.92	4'686'613.84
Rendement TER	460'884.00	398'157.00
<b>Résultat brut sur fonds de placement</b>	<b>1'681'430.35</b>	<b>4'774'609.78</b>
Produits	451'523.69	524'832.98
Charges	-122'967.60	-111'041.30
Dotation aux provisions	-643.30	-42'599.62
Variation de la valeur sur immeuble (effet de change)	51'039.90	357'053.92
Variation de la valeur sur immeuble (réévaluation)	0.00	0.00
<b>Résultat brut sur immeuble</b>	<b>378'952.69</b>	<b>728'245.98</b>
Résultat sur contrats de devises à terme	1'321'480.26	-1'617'042.93
Résultat sur autres dérivés	-2'374'520.75	0.00
<b>Résultat brut sur opérations de dérivés</b>	<b>-1'157'288.97</b>	<b>-1'617'042.93</b>
Commission de gestion	-311'393.61	-315'678.87
Commission négociée sur certains fonds	-199'502.94	-262'879.32
Droits de garde et frais divers	-157'335.87	-153'338.04
Frais TER	-1'019'027.00	-995'881.00
<b>Frais d'administration de la fortune</b>	<b>-1'687'259.42</b>	<b>-1'727'777.23</b>
<b>Résultat net des placements Segment A</b>	<b><u>7'945'321.28</u></b>	<b><u>34'310'557.47</u></b>

## 6.8.2 Explications du résultat net des placements Segment B

	2020 EUR	2019 EUR
Intérêts sur comptes courants	-89.76	1'061.16
Bénéfices/pertes de change sur comptes courants	-4'951.48	1'452.74
<b>Résultat brut sur liquidités</b>	<b>-5'041.24</b>	<b>2'513.90</b>
Intérêts	101'907.82	130'155.73
Résultat réalisé	-172'581.31	-135'744.22
Résultat non réalisé	58'876.04	109'957.81
Rendement TER	3'619.00	7'379.00
<b>Résultat brut sur obligations</b>	<b>-8'178.45</b>	<b>111'748.32</b>
Dividendes	540.00	0.00
Résultat réalisé	1'769'902.91	12'850.02
Résultat non réalisé	-1'685'094.86	267'991.27
Rendement TER	749.00	20'218.00
<b>Résultat brut sur fonds de placement</b>	<b>86'097.05</b>	<b>301'059.29</b>
Résultat sur contrats de devises à terme	-17'781.74	-74'574.96
Résultat sur autres dérivés	8'946.36	44'002.00
<b>Résultat brut sur opérations de dérivés</b>	<b>-8'835.38</b>	<b>-30'572.04</b>
Commission de gestion	-29'210.96	-32'138.06
Commission négociée sur certains fonds	-2'462.76	-3'022.30
Droits de garde et frais divers	-11'411.45	-10'555.22
Frais TER	-4'368.00	-27'597.00
<b>Frais d'administration de la fortune</b>	<b>-47'453.17</b>	<b>-73'312.58</b>
<b>Résultat net des placements Segment B</b>	<b><u>16'588.81</u></b>	<b><u>311'436.89</u></b>

### 6.8.3 Explications du résultat net des placements Segment C

	2020 EUR	2019 EUR
Intérêts sur comptes courants	0.00	0.00
Bénéfices/pertes de change sur comptes courants	-10.26	-1'057.91
<b>Résultat brut sur liquidités</b>	<b>-10.26</b>	<b>-1'057.91</b>
Dividendes	290'544.36	142'091.13
Résultat réalisé	549'470.22	25'614.17
Résultat non réalisé	-548'597.60	978'578.48
Rendement TER	96'043.00	95'266.00
<b>Résultat brut sur fonds de placement</b>	<b>387'459.98</b>	<b>1'241'549.78</b>
Commission de gestion	-12'654.44	-13'965.68
Droits de garde et frais divers	-8'676.88	-8'455.48
Frais TER	-96'043.00	-95'266.00
<b>Frais d'administration de la fortune</b>	<b>-117'374.32</b>	<b>-117'687.16</b>
<b>Résultat net des placements Segment C</b>	<b>270'075.40</b>	<b>1'122'804.71</b>
<b>Résultat net des placements du compte de Direction</b>	<b>-1'022.34</b>	<b>1'911.57</b>
<b>Résultat net des placements</b>	<b>8'230'963.15</b>	<b>35'746'710.64</b>

### 6.9 Frais de gestion de la fortune

La Commission de haute surveillance a émis une directive pour la présentation des frais de gestion de la fortune à la date du bilan, selon les prescriptions de l'article 48a alinéa 3 OPP2. Cette directive prend effet pour les exercices comptables ouverts dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Ces frais de gestion des fonds de placement (frais TER) ont toujours existé. Du fait de la directive de la Commission de haute surveillance, ces frais sont désormais présentés dans les comptes.

Jusqu'au 31 décembre 2012, les rendements des parts de placements collectifs détenus par la CPIC ont été comptabilisés dans les comptes à leur valeur nette. Cela découlait du fait que la valeur d'inventaire de telles parts était calculée après prélèvement de tous les frais internes du placement collectif, dont le total correspond au TER. Dorénavant, ces frais doivent être comptabilisés par la CPIC, avec en contrepartie une augmentation correspondante du rendement de la part du placement collectif concerné, c'est-à-dire à la valeur brute, avant prélèvement des frais internes selon le TER.

	2020 EUR	2019 EUR
Frais de gestion de la fortune selon compte d'exploitation	732'649	800'033
Frais de gestion pour les titres dont le TER est connu	1'119 438	1'118'744
<b>Total des frais de gestion de fortune comptabilisés</b>	<b>1'852 087</b>	<b>1'918'777</b>
Placements transparents	286'678'040	285'467'960
Placements dont le TER est non connu (selon détail ci-dessous)	265'713	4'731'271
<b>Total des placements</b>	<b>286'943'753</b>	<b>290'199'231</b>
<b>Taux de transparence en matière de frais</b>	<b>99.91%</b>	<b>98.38%</b>
<b>Pourcentage des frais de gestion de la fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation par rapport au total des placements transparents en matière de frais</b>	<b>0.65%</b>	<b>0.67%</b>

Liste des titres dont le TER est non connu au 31 décembre 2020 (non publié ou non accessible lors de l'établissement des comptes annuels)

ISIN	Fournisseur	Nom du produit	Volume	Valeur de marché EUR	Segment
JP3027630007	Nomura Holdings Inc	NEXT FUND TOPIX ETF	84'152	1'249'033	A
IE00B42Z4531	Polar Capital Holdings PLC	POLAR BIOTECHNOLOGY I USD	11'318	363'251	A
LU2212484146	Cie Lombard Odier SCmA	LOF NAT CAP USD IA PR	167'943	1'436'475	A
KYG6772Q1249	1798 Adapt Fd	1798 ADP A USD S3	1'150	964'561	A
KYG677021860	1798 Bear	1798 BEAR CONX USD F S3	1'150	919'491	A

Le Conseil de fondation a analysé la pondération de ces placements et confirmé sa politique de placements.

## 7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### 7.1 Liquidités et placements sur le marché monétaire

	31.12.2020 EUR	31.12.2019 EUR
Caisse	665.75	481.17
Chèques postaux	16'927.33	20'160.76
Avoirs en banques à vue	11'769'905.64	4'948'734.59
Compte de marge	11'535.51	4'070.00
Placements monétaires en devises étrangères	759'384.00	276'436.70
<b>Total liquidités et placements marché monétaires</b>	<b><u>12'558'418.23</u></b>	<b><u>5'249'883.22</u></b>

### 7.2 Créances

	31.12.2020 EUR	31.12.2019 EUR
PK Rück	596.12	593.12
Autres créances	0.00	13.62
<b>Total créances</b>	<b><u>596.12</u></b>	<b><u>606.74</u></b>

### 7.3 Immeuble

	31.12.2020 EUR	31.12.2018 EUR
Immeuble *	10'142'850.54	10'091'810.64
Provision sur Immeuble **	<u>-1'573'075.92</u>	<u>-1'469'485.62</u>
<b>Total immeuble</b>	<b><u>8'569'774.62</u></b>	<b><u>8'622'325.02</u></b>

\*La valeur de l'immeuble correspond à la dernière estimation faite par l'expert immobilier.

\*\*La provision sur Immeuble a pour but la prise en compte d'une fluctuation de valeur de l'immeuble à long terme. Elle est calculée en fonction d'un budget de travaux à effectuer à moyen terme, budget estimé dans un rapport produit à intervalle régulier par la régie Besson Dumont Delaunay & Cie SA. La réserve est par conséquent alimentée en fonction de cette estimation et réduite ensuite de la valeur des travaux effectués. L'impôt sur la plus-value en cas de vente de l'immeuble est également pris en compte.

La provision est tenue en francs suisses à partir de janvier 2010 et convertie mensuellement au cours euro de fin de mois. La différence de conversion est enregistrée dans le compte de résultat.

	2020 EUR	2019 EUR
<b>Provision sur Immeuble au 01.01</b>	<b>1'469'485.62</b>	<b>1'391'257.05</b>
Utilisation de la provision	0.00	-68'474.73
Variation de la provision (effet de change)	7'432.01	51'028.89
Attribution à la provision	96'158.29	95'674.41
<b>Provision sur Immeuble au 31.12</b>	<b><u>1'573'075.92</u></b>	<b><u>1'469'485.62</u></b>
<b>Présentation de la provision par type</b>		
Provision pour impôts sur gains immobiliers	921'741	917'103
Provision pour travaux	651'335	552'383

### 7.4 Compte de régularisation actif

	31.12.2020 EUR	31.12.2019 EUR
Loyers à recevoir	0.00	1'287.92
Impôts anticipés à récupérer	495'538.33	198'293.27
Intérêts courus	204'958.42	250'197.45
Dividendes à recevoir	8'466.84	9'055.26
Charges payées d'avance	7'055.90	6'734.65
Compte régularisation régie	0.00	25'121.43
<b>Total compte de régularisation actif</b>	<b><u>716'019.49</u></b>	<b><u>490'689.98</u></b>

## 7.5 Dettes

	31.12.2020 EUR	31.12.2019 EUR
Bénéficiaires sortants en attente de paiement Helsana Assurances SA (collective A)	386'518.47 512.44	1'168 793.13 284.69
<b>Total dettes</b>	<b><u>387'030.91</u></b>	<b><u>1'169 077.82</u></b>

## 7.6 Compte de régularisation passif

	31.12.2020 EUR	31.12.2019 EUR
Versements reçus mais non attribués	29'550.79	13'000.00
Autres postes	121'354.21	126'427.31
<b>Total compte de régularisation passif</b>	<b><u>150'905.00</u></b>	<b><u>139'427.31</u></b>

## 7.7 Provisions générales

	31.12.2020 EUR	31.12.2019 EUR
Provision communication	11'077.23	12'136.10
Droits d'entrée fixe (max. CHF 100'000.00)	92'459.90	91'994.63
Droits d'entrée en excédent	15'765.36	14'009.51
<b>Total provisions générales</b>	<b><u>119'302.49</u></b>	<b><u>118'140.24</u></b>

Cette provision est à disposition du Conseil de Fondation en cas d'événements extraordinaires.

Le montant des droits d'entrée fixe est libellé en francs suisses (max CHF 100'000); le montant des droits d'entrée en excédent est, quant à lui, comptabilisé en euro.

Remarques:

- Nouvelle répartition comptable des Droits d'entrée (fixe / en excédent) depuis le 01.01.06.

## 7.8 Autres produits et autres charges

	2020 EUR	2019 EUR
<b>Autres produits</b>		
Autres revenus	43'189.28	47'907.15
<b>Total autres produits</b>	<b><u>43'189.28</u></b>	<b><u>47'907.15</u></b>

Remarque:

- Autres revenus: inclut les produits de secrétariat et la participation aux frais administratifs des Rentes Genevoises



	2020 EUR	2019 EUR
<b>Autres charges</b>		
Intérêts négatifs	8'103.21	8'948.95
Participation aux frais généraux	0.00*	-172.30*
Autres frais bancaires	445.18	689.19
<b>Total autres frais</b>	<b>8'548.39</b>	<b>9'465.84</b>

\* Dès 2015, introduction de taux d'intérêt négatifs sur les comptes courants fixés par la Banque Nationale Suisse (BNS). Ils représentent un coût pour l'administration qui ne peut pas être affecté aux segments.

## 7.9 Frais d'administration

	2020 EUR	2019 EUR
Salaires et charges sociales patronales	217'214.14	210'948.94
Honoraires de comptabilité	319'664.57	307'855.96
Honoraires organe de révision	33'601.13	31'956.53
Honoraires Service de surveillance des Fondations	9'496.02	10'164.56
Honoraires divers	5'826.74	16'202.92
Matériel de bureau	0.00	0.00
Fournitures de bureau	730.38	1'298.26
Frais informatiques	18'716.56	15'599.54
Frais de bureau, ports, téléphones	17'843.21	13'440.11
Frais d'imprimerie	2'359.67	3'984.70
Frais de voyage et de représentation	3'303.85	9'433.72
Frais de location	22'857.92	21'968.36
Indemnités du CF et charges sociales patronales	55'264.96	54'290.50
<b>Total frais d'administration</b>	<b>706'879.15</b>	<b>697'144.10</b>

Les frais d'administration sont exclusivement en francs suisses. Le total des frais d'administration 2019 était de CHF 774'743.06, celui de 2020 est de CHF 757'171.08.

## 8 Demandes de l'autorité de surveillance

En date du 9 mars 2020 la CPIC a reçu un courrier de l'Autorité de surveillance validant les comptes de l'année 2018 en émettant une recommandation purement formelle concernant la présentation des comptes de l'immeuble propriété de la CPIC (segment A) pour les années suivantes. Cette recommandation a été prise en compte dès les présents états financiers (voir points 4.4 et 7.3)

## 9 Autres informations relatives à la situation financière

Aucune information particulière à signaler.

## 10 Evénements postérieurs à la date du bilan

Aucune information particulière à signaler.

## IVd Fiche technique au 31 décembre 2020

(ne fait pas partie des comptes annuels)

Adresse de l'immeuble	22, rue Merle-d'Aubigné
Surface en m <sup>2</sup>	659 m <sup>2</sup>
Nombre d'appartement – pièces	10 appartements de 3 pièces 15 appartements de 4 pièces 5 appartements de 5 pièces 1 appartement de 5,5 pièces 1 appartement de 6,5 pièces 1 arcade de 150 m <sup>2</sup> 1 dépôt de 42 m <sup>2</sup> au sous-sol 1 dépôt de 7.20 m <sup>2</sup> au sous-sol 1 dépôt de 27.50 m <sup>2</sup> au sous-sol 1 dépôt de 375 m <sup>2</sup> au rez
Montant des loyers	CHF 591'966.00
Année de construction	1973
Date d'achat	janvier 1980
	Année 2020
Pas de gros travaux	
Valeur comptable de l'immeuble	CHF 10'970'000.00
Hypothèque	CHF 0.00
Fonds propres investis	CHF 10'970'000.00
Rendement brut	CHF 591'966.00 (5.40 %)
Rendement net (avant impôts)	CHF 466'001.25 (4.25 %)
Impôts	CHF 466'001.25 (4.25 %)
Provision pour gros travaux	CHF 104'000.00
Provision pour impôt sur la plus-value	à déterminer par la fiduciaire de la CPIC

## **Commentaire**

Il est prévu une provision pour gros travaux de CHF 104'000.00 conformément au tableau des interventions pour le maintien de la valeur de l'immeuble, actualisé en 2020.

N.B. tous les montants sont indiqués en francs suisses

Genève, le 11 février 2021

*Signature : Thierry de HAAN*

## V. Rapport de l'organe de révision

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels présentés au chapitre IV de la Fondation privée Caisse de Prévoyance des Interprètes de Conférence (CPIC), comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

### Responsabilité du Conseil de Fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de Fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de Fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

## **Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

## **Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 15 avril 2021

PricewaterhouseCoopers SA

Nicolas Biderbost  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable

Ludovic Derenne  
Expert-réviseur

## VI. INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Jacques-André SCHNEIDER, Président  
p/a CPIC

Monsieur Daniel ANDRÉ, Vice-Président

+32-475 69 55 44  
daniel.andre@skynet.be

Madame Stefka IVANOVA

+33-6 24 95 17 77  
stepivanova@abv.bg

Madame Anne-Marie ARBAJI-SFEIR

+33-1 47 68 16 92  
arbajanna@gmail.com

Madame Dominique BAZ

+41-79 409 08 56  
baz.lindah1@icloud.com

### Composition du secrétariat

Madame Anne MORNAL-NASSRALAH  
Madame Jacqueline VICARIO-LOCCI, Directrice  
Madame Daniela ZGRAGGEN

### ADRESSE DE LA CPIC

Rue du Stand 51  
Case postale 5683  
CH-1211 GENÈVE 11

Téléphone : +41-22 310 59 20 (matin seulement)  
Télécopie : +41-22 310 59 28  
E-mail : [cpic@cpic.ch](mailto:cpic@cpic.ch)  
Internet : <http://www.cpic.ch>

Réception au bureau de la CPIC sur rendez-vous.

### ADRESSE BANCAIRE CPIC

Bénéficiaire: CPIC  
Compte du bénéficiaire (IBAN): **CH4308760000008569100**  
Banque du bénéficiaire: LOMBARD ODIER & CIE SA  
Swift code LOCYCHGG  
Clearing 8760  
Réf.: «Pour compte individuel l..... au nom de ..... »



**C**aisse de **P**révoyance des **I**nterprètes de **C**onférence

Rue du Stand 51 • Case postale 5683 • CH-1211 GENÈVE 11

Tél.: +41 22 310 5920 • Fax: +41 22 310 5928

e-mail: [cpic@cpic.ch](mailto:cpic@cpic.ch) • internet: [www.cpic.ch](http://www.cpic.ch)